



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 26 avril 2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26/04/2023

ID : 026-212600886-20230424-DELIB2023_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.26 Séance du 24 avril 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 24 avril 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 avril 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, M. Christian RAMAT à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 22

Mme Céline LOPEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant que pour faire face aux besoins éventuels de renfort de personnel liés à l'accroissement d'activité, il est nécessaire de créer des emplois dans certains services de la commune, notamment aux services techniques, administratifs et périscolaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **CRÉE** des emplois non permanents à temps complet pour faire face à des besoins éventuels liés à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
 - 2 emplois d'adjoints administratifs territoriaux,
 - 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux,
 - 2 emplois d'adjoints d'animation territoriaux.
- **DIT** que l'agent contractuel devra justifier d'une expérience, d'un niveau d'études ou de diplômes considérés comme nécessaires pour l'accès à l'un des grades précités ;
- **PRÉCISE** qu'une enveloppe de crédits correspondant à la rémunération et aux charges sociales est inscrite au budget général de la Commune de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à définir les besoins concernés ;
- **DECIDE** de fixer la rémunération des emplois au 1^{er} échelon du grade de référence.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20230424-DELIB2023_

Conseil Municipal du 24 avril 2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26/04/2023



ID : 026-212600886-20230424-DELIB2023_26-DE